



FLASH INFOS

Châtenay-sur-Seine

L'information sur la vie municipale

Vie municipale

Signature du contrat rural

Lundi 20 juillet, Stéphanie Banos, Maire de Châtenay-sur-Seine, a signé le contrat rural triennal en présence d'Oliver Lavenka, Maire de Provins et Vice-Président du Conseil départemental et de Sandrine Sosinski, Maire de Donnemarie-Dontilly et Conseiller départemental. Ce contrat, initié par l'ancien conseil municipal, a pour objet la réfection de la rue de la Poste et une partie de la rue Fauveau. Les travaux démarreront normalement au premier trimestre 2021. Les deux rues seront, selon le plan qui avait été établi, en sens unique. Une première réunion de chantier a été faite avec le maître d'ouvrage pour valider certains points techniques qui restaient en suspens.



Projet d'aménagement des principaux axes routiers



Une partie de l'équipe municipale a travaillé sur le projet d'aménagement des 4 principaux axes routiers. Le projet prévoit des places de stationnement, des arrêts-minute devant les commerces, des aménagements pour réguler la vitesse, création d'une place de parking Personne à Mobilité Réduite devant la Mairie et un nouvel arrêt de bus Rue Grande. Cette étude a été transmise à la Direction Départemental du Territoire pour validation et obtention d'une subvention puis transmise à la Préfecture pour accord.

Fête du village - 29 et 30 août

Après avoir reçu un avis défavorable de la Préfecture de Seine et Marne et un avis d'alerte de celle-ci sur les organisations d'événements publics en cette période de crise sanitaire, nous avons pris la décision d'annuler la fête du village et de suivre les préconisations de la Préfecture. Le feu d'artifice sera réalisé quand la situation sera meilleure et plus propice à se rassembler sans risque de propagation.

Réouverture de La Poste :

La Poste réouvre à partir du 17 août. Nous sommes en contact avec la Direction de La Poste car nous souhaitons déménager l'agence postale dans les locaux de la Mairie. A ce jour, nous n'avons pas de date précise de déménagement car La Poste doit faire certaines démarches notamment pour l'installation du nouveau matériel et des lignes de transmissions.

Le futur déplacement physique de l'agence permettra d'élargir les horaires d'ouverture d'accueil au public et de les adapter à ceux de la Mairie.

Par ailleurs, nous avons modifié et aménagé le contrat de travail d'un de nos agents communaux qui assurera, à compter du 17 août, l'accueil et la gestion de l'agence postale. L'agent assurera également des missions administratives pour la Mairie quand il n'y aura pas d'activité sur l'agence postale.

Affaires scolaires :

La situation sanitaire ne s'étant pas améliorée, la rentrée scolaire sera encore régie par un protocole sanitaire que nous avons déjà reçu de l'Inspection académique. Même si les mesures ont été dans l'ensemble allégées, il reste encore certains points de vigilance sur lesquels nous travaillons avec les Directeurs des écoles afin de garantir un accueil des enfants en toute sécurité tant sur le temps scolaire que périscolaire.

Par ailleurs, pour répondre à la demande de la majorité des parents et parce que nous nous étions engagés lors de notre campagne à faciliter la gestion des inscriptions de la garderie et de la cantine, la Mairie s'est dotée d'un logiciel de gestion via une plateforme en ligne. Les parents pourront donc dorénavant faire les réservations et payer en ligne. Les parents concernés recevront, quelques jours avant la rentrée, un courrier explicatif précisant les démarches à effectuer pour pouvoir s'inscrire. Les informations seront également disponibles sur notre site internet.

Enquête publique – projet site pilote

Nous déplorons un taux de participation faible des habitants des différentes communes concernées par le projet. En effet, nous n'avons répertorié que 21 courriers dans le registre ouvert dans notre Mairie et moins de 200 commentaires (de façon générale) sur le site internet de la Préfecture prévu à cet effet. L'équipe municipale a, lors du dernier conseil, voté un avis défavorable pour ce projet d'aménagement. Cet avis a été transmis au Commissaire en charge de l'enquête.

Convention de prêt de terrains communaux :

La municipalité a décidé de prêter à titre gracieux deux terrains municipaux à la sortie du village. Une convention va être signée très prochainement entre la commune et les deux occupants. Ces terrains seront occupés par des chevaux.

Travaux d'entretien :



Le Ru de Suby a été nettoyé par l'entreprise SARL SFATE début juillet. En effet, la végétation s'était fortement développée, une végétation parasite envahissait la flore aquatique naturelle et obstruait l'écoulement naturel de l'eau. Cet entretien a permis la restauration de la libre circulation de l'eau. Le projet, réalisé en étroite collaboration avec le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins versants Bassée Voulzie Auxence, a permis l'obtention d'une subvention de 1500 €, couvrant plus de 60% des frais engagés pour cette opération.

Fermeture du Pont - Rue de la Vieille Seine

Un arrêté municipal a été pris pour la fermeture immédiate du Pont situé Rue de la Vieille Seine, au-dessus du chemin de fer. En effet, l'état général de celui-ci ne permettait plus d'assurer la traversée sans danger. Après un rendez-vous avec la SNCF, les travaux seront majoritairement à leur charge (excepté le garde-corps) mais il faudra compter entre 1,5 et 2 ans avant la réfection du pont. En attendant, il est strictement interdit d'emprunter le pont.

Recensement 2021

Le recensement de la population, organisé tous les 5 ans par l'INSEE, aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Les données collectées lors du recensement permettent d'avoir un état précis du nombre d'habitants dans nos communes et de pouvoir travailler sur différents projets en fonction des informations et indicateurs relevés.

La commune de Châtenay recherche deux agents recenseurs pour effectuer le recensement de notre commune. Pour pouvoir réaliser cette mission rémunérée, il faut obligatoirement être habitant de Châtenay-sur-Seine et avoir minimum 18 ans.

Si vous souhaitez postuler, vous pouvez adresser, avant le 31 août 2020, votre candidature (CV et Lettre de motivation) à : chatenayrecensement2021@orange.fr ou vous pouvez déposer votre candidature en Mairie.

Élections de la Communauté de Communes

Les élections des représentants de la Communauté de Communes ont eu lieu le 16 juillet dernier. A cette occasion, Stéphanie Banos, sollicitée par Roger Denormandie (Président de la Communauté de Communes), a accepté de faire partie du bureau de la Communauté de Communes. Elle a été élue pour un mandat de 5 ans.

Solidarité, civisme et bon voisinage

Opération Nettoyage

Une opération de nettoyage, organisée par l'Association AN&S, a eu lieu le dimanche 28 juin dernier autour des étangs communaux. La municipalité a souhaité s'associer au projet en faisant les démarches pour mettre à disposition le jour J une benne de 30m³ et assurer l'enlèvement des déchets récoltés. Notons qu'en seulement 2 heures de ramassage par une soixantaine de bénévoles, nous avons récolté plus de 20 m³ de détritus et 4m³ de verres.



Courtoisie entre voisins :

Ces dernières semaines, la municipalité fait face à une augmentation importante de plaintes pour incivilité entre voisins. L'été est propice aux travaux de bricolage, de jardinage, aux soirées entre amis dans le jardin...

Pour que tous les Chatenaisiens puissent profiter pleinement de cette saison estivale en toute tranquillité et de façon plus générale pour ne pas gêner les voisins, nous vous encourageons à respecter certaines règles et veiller au bruit (diurne et nocturne), aux animaux domestiques, à l'entretien des plantations, aux nuisances visuelles et olfactives, au bornage et clôtures, ...

A nous tous de veiller à ne pas faire déborder notre petit confort chez les autres, cela évitera bien des soucis !

Plan Canicule

Le Plan Canicule est activé. Il définit notamment des actions permettant de prévenir et limiter les effets sanitaires des épisodes de chaleurs. Des affiches de sensibilisation vous ont été distribuées. Si vous êtes une personne vulnérable, vous pouvez vous faire recenser auprès de la Mairie pour que nous puissions organiser des contacts périodiques avec vous.